

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Date de la

Convocation :

5 février 2021

Date d’Affichage :

11 février 2021

Objet : Délibération n° 2021-003

Maison d’enfants les Hirondelles : avis sur acquisition.

**L’an deux mille vingt et un, le dix février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

CONSIDERANT la fermeture depuis janvier 2020, de la Maison d’enfants les Hirondelles, qui accueillait des enfants âgés de 6 à 18 ans pour des soins respiratoires,

CONSIDERANT que l’ensemble de ce bien immobilier (bâtiments et terrains attenants) est mis en vente,

CONSIDERANT que cette structure a été implantée sur la commune en 1966,

CONSIDERANT que depuis deux générations, la vie de la commune est pleinement liée à la Maison d’enfants les Hirondelles de par la scolarisation de certains pensionnaires au sein de l’école du Mélézin, de l’emploi d’habitants de la commune mais aussi par la réalisation d’activités sportives dans la structure de la maison d’enfants,

CONSIDERANT le lien affectif pour un grand nombre d’habitants de la commune, toutes générations confondues, pour cette structure,

CONSIDERANT le potentiel important de ce bien de 3300m² (2800m² loi Carrez), situé à l’entrée du village dans un cadre verdoyant, parc de 2 ha et d’accès facile,

CONSIDERANT que ce bien permettrait à la commune de réaliser plusieurs projets importants, à savoir :

➤ **dans le bâtiment :**

- une maison médicale,
- une annexe pour les services techniques,
- la mise à disposition de locaux à la gendarmerie et à la Maison d’Accueil Spécialisé les Roseaux,
- tout autre projet à vocation sociale et/ou solidaire

➤ **dans le parc :**

- une zone de maraichage et de jardins partagés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner sur l'opportunité pour la commune d'acquérir ce bien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et sous réserve de l'avis du service des domaines qui a été sollicité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire.
- **DONNE** un avis favorable de principe pour l'acquisition de ce bien,
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les démarches préalables en vue de cette acquisition
- **DIT** que le financement de ce projet d'acquisition se fera en partie par un emprunt.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE